

LES ATTENTES D'UNE SAGE-FEMME LIBÉRALE EN MATIÈRE DE DOSSIER INFORMATISÉ



PATRICIA LUCIDARME,
MSP YERSIN , PARIS 13

PRÉSIDENTE DE LA PERMANENCE DES SOINS DES SAGES-FEMMES DE PARIS

INFORMATISER UN DOSSIER DE SANTÉ PERMET

Faciliter la **coordination des soins** entre les différents professionnels de santé.

Le **dossier** de santé doit permettre une **prise en charge partagée** du patient au sein des différentes structures de soins, d'un réseau.

Les sages-femmes font désormais parties du paysage de la santé , sont intégrée en ville à des réseaux de soins et établissent des coopérations professionnelles.

LE SYSTÈME D'INFORMATISATION DE LA SAGE-FEMME LIBÉRALE

- un ordinateur équipé d'un logiciel médical référencé ou un dispositif mobile type tablette ou smartphone
- un lecteur de cartes vitale et CPS, le logiciel de télétransmission
- une imprimantes/scanner,
- une connexion à internet ,
- un terminal bancaire pour paiement par CB,
- un logiciel de comptabilité



CHOIX DU LOGICIEL MÉDICAL

Dépend de son mode d'exercice

- Isolée
 - En association avec une ou plusieurs autres sages-femmes
 - En pluriprofessionnalité
-
- Personnalisable ? mais avec des variables obligatoires, directrices, numérique
 - Difficulté lié a la pluriprofessionnalité
-
- De son aptitude voire son inclination à l'informatique
 - les cabinets ne sont pas toujours équipés



ELÉMENTS D'UN DOSSIER DE SANTÉ

Art : R.710-2-2 relatif aux "information des personnes accueillies dans les **établissements de santé** publics et privés et communication des informations de santé définies à l'article L. 1111-7 CSP : informations minimales du DM du patient hospitalisé.

Le contenu du dossier médical libéral est moins précisément défini. L' ANAES a élaborée en 1996 des recommandations pour la tenue d'un dossier qui peuvent servir à l'élaboration d'un cahier des charges pour l'informatisation d'un dossier.

LES INFORMATIONS INDISPENSABLE À RECUEILLIR DANS LE DOSSIER — ANAES 1996

IDENTIFICATION

Nom complet actualisé

Sexe

Date de naissance

Informations administratives

Adresse

Téléphone

Profession

Données d'alertes (dont allergies et intolérances médicamenteuses)

RENCONTRE

Nom du praticien

Date de la rencontre

Type de contact

Conclusion/synthèse de la rencontre

Décisions

HISTOIRE MÉDICALE ACTUALISÉE ET FACTEURS DE SANTÉ

Antécédents personnels

Antécédents familiaux

Facteurs de risques

Vaccinations et autres actions de prévention et de dépistage

LES INFORMATIONS SOUHAITABLE À RECUEILLIR DANS LE DOSSIER — ANAES 1996

Numéro du dossier

Symbole pour signaler les homonymes

Numéro de sécurité sociale

Affection de longue durée (ALD)

Tuteur, curateur, tiers payeurs

Mutuelle

Données significatives de la rencontre

Evènements biographiques significatifs

ET AUSSI EN 2019

- L'entretien prénatal
- Les comptes rendus de consultation, d'intervention, d'exploration ou d'hospitalisation
- Les résultats d'examen (serveur)
- Les protocoles et des prescriptions thérapeutiques mis en œuvre
- Les feuilles de surveillance de grossesses pathologiques,
- Le suivi en matière de dépistage et prévention
- Les correspondances entre professionnels de santé ,les maternités ou services de gynécologie
- la personnalisation des formulaires (calendrier de grossesse,certificats ...)
- rééducation périnéale,...

MON EXPÉRIENCE PERSONNELLE EN MSP

- Quand le rhume côtoie la contraception ou l'entretien prénatal
- Quand les professionnels n'utilisent pas le même langage
- Quand les ROSP s'en mêlent
- Quand le patient est avant toute chose le patient du médecin
- Quand le logiciel ne permet pas de recevoir apycrypt parce que c'est une sage-femme
-

ET SI LE DMP ÉTAIT UNE SOLUTION

- Création du DMP avec le consentement du patient
- Une grosseur : un enchaînement d'examen parfois redondant qd les patientes consultent à différents endroits (externalisation)
- Carnet de santé en ligne pouvant être partagé
- Echo, labo, variables perso comme la tension, frottis , CRA, CRCésar
- ES sous réserve que son système d'information soit compatible avec le DMP



EVITER LE DOUBLE CODAGE



ET DE LA FORMATION ...



CRITERES DE PRISE EN CHARGE 2019

SAGES-FEMMES - 8690 D

- Prise en charge au coût réel à hauteur d'un forfait de 320 € (minimum 2 jours) par formation dans la limite de 600 € par an et par professionnel

« lachage » en ligne après 30mn de formation,

Formations régulières organisées pour les médecins

SAV